

ne peuvent établir une association durable que par une collaboration générale. Elles n'y parviendront jamais par l'apathie et en laissant agir les autres. On n'y atteindra jamais en parlant publiquement ou même officiellement de la paix que nous voulons. Nous ne l'obtiendrons qu'en devenant membre de l'organisation et en faisant notre part. Le Canada doit faire sa part dans l'établissement d'une organisation chargée du maintien de la paix, tout comme il l'a fait dans l'holocauste de la guerre. J'affirme qu'il le doit. Les inventions mécaniques ont rapetissé l'univers. Aucune grande cité n'est à plus de soixante heures de vol de toute autre grande cité. La science a donné naissance à des armes terribles et continuera de les améliorer. Le Canada est au carrefour des grandes nations mondiales. Notre situation géographique a contribué à nous épargner les horreurs de l'invasion et nous avons un bon voisin, Dieu merci pour nous et pour le Commonwealth dont nous faisons partie. Malgré tout, les sous-marins ennemis sont venus jusque dans nos eaux. Malgré tout, nous avons eu ces dernières années la menace d'une invasion. D'ici quelques années notre position géographique pourra faire de notre pays un champ de bataille, une Belgique entre de grandes puissances, à moins que celles-ci, grâce à une organisation du genre que l'on propose maintenant, jugent que leurs motifs de conciliation l'emportent sur leurs motifs de mécontentement.

Quel autre parti pouvons-nous prendre? Maintenir notre neutralité et ne nous occuper que de nos propres affaires? Oui, c'est ce qu'a fait la Norvège. La Hollande a aussi voulu se désintéresser d'autrui, mais que lui est-il arrivé? L'Irlande a été épargnée grâce à sa position géographique, à la marine anglaise et à la conscience des Nations Unies. Peut-être direz-vous que nous ne devrions pas faire de préparatifs militaires, que nous ne devrions pas nous armer. A une époque aussi récente que 1936 on affirmait en cette enceinte même que nous comptons sur notre faiblesse pour nous protéger et sur notre qualité de bon voisin. L'impuissance du Danemark lui a-t-elle épargné l'occupation? Peut-être direz-vous que nous devons conclure avec d'autres pays des pactes de non-agression. C'est ce que la Pologne a fait. Devons-nous créer une immense armée? C'est ce que la Russie a fait aux dépens de presque tout le confort matériel de ses citoyens. Vraiment il ne semble pas y avoir d'autre espoir pour le monde, et pour le Canada en tant que partie du monde, que de se grouper dès maintenant, pendant qu'on est fermement résolu de collaborer, et d'établir, avec le plus grand esprit de justice possible, des organisations internationales d'hommes libres avec hommes libres, d'égaux avec égaux.

Dans un discours que j'ai prononcé dans cette enceinte il y a deux ans, j'ai exposé mes raisons de croire qu'une nouvelle tentative d'édifier une association internationale réussirait, et ces raisons sont toujours valables. La Société des Nations n'a pas gardé la paix, car elle avait des points faibles que nous pouvons éviter maintenant. Les hommes s'instruisent par leurs erreurs autant que par leurs succès. Nous recevons pour la deuxième fois une terrible leçon. De nouveau le monde est forcé de comprendre qu'une nation a besoin des autres pour conserver et maintenir la paix. La Société des Nations a accompli une immense somme de bon travail dans plusieurs domaines, un travail d'expérimentation qui fournit une fondation solide à un nouvel effort. Quelle fut la distance parcourue par le premier aéroplane? A-t-on pour cela abandonné l'expérience? A supposer que, pour une raison quelconque, la présente tentative ne réussisse pas, devrait-on abandonner la partie? Non. N'eût-elle que remué les idées, la Société des Nations a justifié son existence. Il y a des siècles que le monde connaît l'art de la guerre, sait s'unir pour faire la guerre, mais il n'a jamais su comment s'unir pour faire la paix. Il faut trouver un autre moyen de régler les différends, s'il ne doit plus y avoir de guerre. La charte proposée prévoit donc l'emploi de l'arbitrage, de la conciliation, d'un appel à une cour de justice internationale, méthodes qui dépendent toutes du désir des adversaires d'éviter la guerre, et de la bonne volonté de ceux qui demandent l'arbitrage.

Mais la charte prévoit encore davantage. Elle charge le Conseil de sécurité, les représentants des cinq grandes puissances et six autres membres élus par les autres nations, de veiller à ce que le différend soit réglé sans le recours aux armes. Or l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques s'appuie sur le pouvoir dont jouira peut-être le Conseil de sécurité de prendre des mesures conjointes de sanction internationale: grave et terrible responsabilité. En mai 1939, le Conseil de la Société des Nations a chargé un comité d'étudier certaines questions fondamentales se rattachant au bien-être économique et social, questions qui constituent quelques-unes des causes de guerre. Ce comité a siégé sous la présidence du très honorable R. M. Bruce, haut-commissaire de l'Australie à Londres. En décembre de la même année, il a présenté un rapport d'une portée considérable. La création de la commission internationale de coopération économique et sociale dont il est présentement question est peut-être une conséquence naturelle des travaux de cet ancien comité, étant donné qu'elle vise à encourager le respect des droits de l'homme et de la